



Papillon à découper et à joindre avec votre règlement

Votre numéro de dossier :

1403100

A RAPPELER DANS TOUTE CORRESPONDANCE OU REGLEMENT

3

07533505/73236/0074/c6 1/1
G.1219807027549612641



SARL SARL CAMPING DOMAINE DES FORGES
2 ROUTE DU RUISSEAU DES FORGES
19510 LAMONGERIE

AGIR RECOUVREMENT SASU

3 RUE DU MANITOBA
CS60356
49303 CHOLET CEDEX
FRANCE
SIRET : 389 792 052 00042
N° TVA N.I.I. : FR40389792052

Votre numéro de dossier :
1403100

Cholet, le 12/11/2024 (3618)
Objet : Facture(s) impayée(s)
Référence client : CP543867 IAM
Créancier :
SA LEXTENSO - SERVICES
LA GRANDE ARCHE - PAROI NORD
92044 PARIS LA DEFENSE CEDEX

Votre contact :

Votre conseiller : **Mme MURZEAU**

- +33 2 41 75 96 97
- smurzeau@agir-recouvrement.com

Vos moyens de paiement

Site de paiement sécurisé



<https://www.monreglement.fr>

(Vous pourrez y consulter tous les détails de votre dossier)

Votre numéro de dossier : 1403100

Votre mot de passe : bae7iequ

Virement bancaire SEPA

CAISSE D'EPARGNE
IBAN FR76 1444 5004 0008 0017 6208 946
BIC CEPAPRPP444
Merci de mettre en référence de virement :
1403100

Chèque bancaire

A l'ordre de : **AGIR RECOUVREMENT**
CS 60356
49303 CHOLET Cedex

Madame, Monsieur,

Votre créancier, SA LEXTENSO - SERVICES, nous mandate pour procéder au recouvrement amiable et judiciaire des sommes que vous lui devez (relevé au dos de ce courrier).

Afin de privilégier une solution amiable, nous vous invitons à régulariser de façon immédiate, les sommes dues, **auprès d'AGIR RECOUVREMENT** (paiement en ligne, virement SEPA, chèque bancaire). A réception de votre règlement, le contentieux ouvert à votre encontre pourra ainsi être clôturé.

Toutefois, en l'absence de **règlement sous 48 heures**, nous nous verrons dans l'obligation d'envoyer votre dossier devant la juridiction compétente.

Recevez, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Mme MURZEAU

Détail de votre créance

Montant principal	:	206.77 EUR
Dommages et intérêts	:	20.68 EUR
Intérêts contractuels	:	57.33 EUR
Ind. forfaitaire L441-10 c.com	:	40.00 EUR

TOTAL

:
: **324.78 EUR**

VIR

Les intérêts sont immédiatement exigibles en vertu de l'article L441-10 du Code de Commerce
(Pour information, les dommages et intérêts sont à titre transactionnel. Ils seront fixés par le tribunal compétent).

Relevé de compte au verso

Alinéas 2 et 3 de l'article L.111.8 du Code des Procédures Civiles d'Exécution : « Les frais de recouvrement entrepris sans titre exécutoire restent à la charge du créancier, sauf s'ils concernent un acte dont l'accomplissement est prescrit par la loi au créancier. » Toute stipulation contraire est réputée non écrite, sauf disposition législative contraire.
Cependant, le créancier qui justifie du caractère nécessaire des démarches entreprises pour recouvrer sa créance peut demander au juge de l'exécution de laisser tout ou partie des frais ainsi exposés à la charge du débiteur de mauvaise foi. »
Toute personne physique justifiant de son identité peut faire valoir ses droits d'accès, de modification, de rectification et de suppression conformément aux dispositions de la loi informatique et libertés du 06 janvier 1978 modifiée en adressant une demande écrite à donneespersonnelles@agir-recouvrement.com.